



Conseil économique et social

Distr. générale
9 octobre 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Quatrième réunion de coordination et de gestion

Compte rendu analytique de la 55^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 22 juillet 2015, à 15 heures

Président : M. Oh Joon (Vice-Président). (République de Corée)

Sommaire

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- f) Population et développement
- h) Coopération internationale en matière fiscale (*suite*)
- i) Cartographie
- k) Forum des Nations Unies sur les forêts

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

- h) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines
économique et social et les domaines connexes

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (*suite*)

- b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en
faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (*suite*)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- d) Établissements humains (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-12381X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Oh Joon (République de Corée), Vice-Président, préside la séance.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

f) Population et développement (E/2015/25)

1. **M^{me} Frankinet** (Observatrice de la Belgique), Présidente de la Commission de la population et du développement à sa quarante-huitième session, présente le rapport de la Commission (E/2015/25) et dit que le thème de la session était « Réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 ». Elle appelle l'attention du Conseil sur deux décisions adoptées par la Commission ainsi que sur le résumé qu'elle a établi des débats sur le projet de document final traitant le thème de la session. Malgré des débats étendus sur un large ensemble de questions, qui ont laissé se former un accord général, des divergences persistantes sur un petit nombre de questions litigieuses ont empêché l'adoption par consensus d'un projet de résolution. La Commission a cependant pris une mesure importante pour prévenir des impasses à l'avenir, en recommandant que le Conseil adopte une décision donnant pour instruction à la Commission d'examiner le fonctionnement de ses méthodes de travail durant sa quarante-neuvième session.

2. **M^{me} Almeida Watanabe Patriota** (Brésil) dit qu'il est malheureux que la Commission n'ait pas pu adopter un projet de résolution par consensus, en dépit de plusieurs tentatives faites de bonne foi par la Présidente et par le facilitateur de rédiger des projets de texte de compromis qui puissent réduire les différends. Les États Membres doivent réfléchir aux moyens d'améliorer les méthodes de travail de la Commission et lui laisser une marge de manœuvre plus grande pour définir des textes de fond recueillant les vues d'une majorité sur les questions critiques qui se posent à ses membres. Le silence sur des questions aussi importantes n'est pas une solution. Alors que le mécanisme d'adoption des projets de résolution par la Commission, par consensus, n'est qu'un élément de ses méthodes de travail, en soi ce consensus a un impact profond sur la probabilité d'obtenir un texte à chaque

session, et donc sur l'autorité et la pertinence du travail de la Commission. Aucune règle n'interdit à la Commission de prendre les décisions d'une façon différente; toutes les options pratiques et légitimes doivent donc être examinées. Des solutions autres comprennent la présentation du projet de texte résultant des efforts de négociation d'un texte, quand le consensus n'est pas réalisable, ce qui permet aux délégations qui ne sont pas d'accord avec le consensus de formuler des réserves, ou encore un examen tous les deux ans seulement d'un projet de résolution de fond, afin de donner aux États Membres plus de temps pour trouver un terrain d'entente.

Décision sur les recommandations que renferme le rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-huitième session (E/2015/25)

3. **Le Président** appelle l'attention sur les projets de décision que renferme la section A du chapitre I du rapport.

Projet de décision : Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-huitième session et ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session

Projet de décision : Future organisation et méthodes de travail de la Commission de la population et du développement

4. *Les projets de décision sont adoptés.*

h) Coopération internationale en matière fiscale (suite) (E/2015/L.9)

Projet de résolution E/2015/L.9 : Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

5. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que les délégations ont besoin de plus de temps pour parachever les consultations sur le projet de résolution. Il propose donc que le Conseil convoque le lendemain une séance de plus du débat consacré à la coordination et à la gestion, afin de prendre une décision sur le projet de résolution.

6. *Il en est ainsi décidé.*

i) Cartographie

7. **M. Schweinfest** (Directeur de la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales) dit qu'aucun rapport n'a été soumis pour adoption par le Conseil à sa session de 2015.

8. Le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale remettra au Conseil en avril 2016 un examen complet de tous les aspects de son travail et de son fonctionnement. Les préparatifs de cet examen seront faits lors de sa session annuelle qui se tiendra du 5 au 7 août 2015 et qui sera une bonne occasion de dialogue entre les membres du Conseil et le Comité d'experts.

9. L'information géospatiale contribue utilement au développement durable, notamment en donnant accès à des données ventilées, en permettant une meilleure compréhension de la répartition des groupes de population vulnérables et en organisant la prestation de services à différentes populations; une information géospatiale exacte est également indispensable pour l'assistance humanitaire. Le Comité prépare donc une proposition sur la contribution possible de l'information géospatiale au programme de développement durable. En outre, il élabore des normes dont le but est d'assurer l'interopérabilité à l'échelle mondiale des systèmes d'information géospatiale et il s'emploie à renforcer les capacités nationales dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale. À sa prochaine session, le Comité d'experts fera plusieurs propositions sur les moyens de rationaliser le fonctionnement de cet organe subsidiaire du Conseil dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale.

10. Le Conseil pourrait envisager de changer le nom de l'alinéa du point de l'ordre du jour, de « Cartographie » en « Information géospatiale », afin de mieux refléter les changements profonds qui se produisent dans cette discipline.

k) Forum des Nations Unies sur les forêts (E/2015/42)

11. **M. Gustafik** (Secrétaire du Conseil) dit que la proposition « sur les tendances et les difficultés de la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts dans la région de la Commission économique pour l'Europe » devrait remplacer la proposition « sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et relever les défis régionaux » au

paragraphe 28 du chapitre V et au paragraphe 88 de la section A du chapitre XI du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa onzième session (E/2015/42).

Projet de résolution : Arrangement international sur les forêts après 2015

12. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution intitulé « Arrangement international sur les forêts après 2015 », que l'on trouve à la section B du chapitre I du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa onzième session (E/2015/42).

13. **M. Gustafik** (Secrétaire du Conseil) dit qu'avant de présenter un état des incidences financières du projet de résolution, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur, il tient à préciser que cet état des incidences financières corrige et remplace celui qui avait été officieusement distribué le 16 juillet 2015 et qui a dû être révisé pour exclure un poste couvert par des ressources extrabudgétaires. L'état des incidences financières révisé n'a pas pu être distribué à tous les membres du Conseil avant midi, ce jour, de sorte que certaines délégations n'ont peut-être pas eu l'occasion de le lire.

14. Si le projet de résolution est adopté, le Département des affaires économiques et sociales aura besoin de ressources supplémentaires, au titre des postes et d'autres rubriques, estimées à 1 738 300 dollars, dont 1 338 300 dollars par prélèvement dans le budget ordinaire, ce pourquoi il n'y a pas de crédit inscrit au chapitre 9, Affaires économiques et sociales, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, ainsi que de 400 000 dollars de ressources extrabudgétaires. On prévoit que quatre postes supplémentaires seront nécessaires, un de niveau P-4 et deux de niveau P-3, dont un pour fournir un appui organique au Partenariat de coopération sur les forêts en raison de l'élargissement de son travail, et un poste G-6 pour le Réseau mondial de facilitation du financement des forêts, soit au total 1 141 900 dollars. Les besoins, en dehors des postes, seraient couverts par le budget ordinaire; ils sont estimés à 596 400 dollars, pour des services de consultants, des groupes d'experts, des voyages, des dépenses générales de fonctionnement, des fournitures et du matériel, du mobilier et des équipements, à l'exception de 400 000 dollars nécessaires pour deux groupes d'experts. Un montant

supplémentaire de 242 400 dollars serait demandé au titre du chapitre 29D, Bureau des services centraux d'appui, notamment pour des travaux de rénovation ou pour la location de locaux. L'adoption du projet de résolution n'entraînerait pas d'augmentation du nombre de réunions ou de la charge de documentation pesant sur le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

15. **M. Reynolds** (États-Unis d'Amérique) dit que la communication à la dernière minute de l'état des incidences budgétaires ne saurait se justifier. Sa délégation ne peut approuver un état d'incidences budgétaires que les délégations n'auraient pas eu le temps d'examiner. S'agissant de la teneur de l'état des incidences financières, les États Membres, quand ils ont négocié le projet de résolution, ont expressément rejeté toute mention de postes supplémentaires qui seraient financés par le budget ordinaire et la majorité des fonctions mentionnées au paragraphe 17 ont déjà été établies par des résolutions antérieures. Sa délégation soutient le réseau mondial de facilitation du financement des forêts, mais un nouveau poste pour ce réseau ne serait pas justifié s'il ne peut être financé par de nouvelles ressources extrabudgétaires. En outre, les paragraphes 36 et 37 du projet de résolution ont pour but d'aligner les travaux du Forum sur ceux du programme de développement pour l'après-2015 et sur les travaux du forum politique de haut niveau sur le développement durable, et non pas d'augmenter encore la taille du système des Nations Unies. Sa délégation demande donc que l'on révisé l'état des incidences financières immédiatement en supprimant les paragraphes 5 et en révisant les paragraphes 4, 6, 12 et 13 en conséquence.

16. **M. Beviglia Zampetti** (Observateur de l'Union européenne) dit que les chiffres contenus dans l'état des incidences financières sont simplement des estimations et ne préjugent pas le contenu du projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017, qui sera présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission, qui devrait également envisager un financement par un redéploiement des ressources existantes. Les prévisions ne peuvent être considérées que comme des montants demandés et ne doivent pas être interprétées comme ayant été approuvées par les États Membres. Étant donné la nécessité d'une plus grande transparence budgétaire, il est regrettable qu'aucune information n'ait été publiée

jusqu'à deux jours ouvrables auparavant malgré les demandes de nombreuses délégations, alors que le texte du projet de résolution a été adopté le 15 mai 2015. L'état des incidences financières ne reflète ni l'esprit de compromis ni les prévisions initiales reposant sur la version zéro du texte fournie aux délégations au moment de son adoption. La plupart, sinon toutes les tâches associées aux postes supplémentaires demandés, sont déjà accomplies dans le cadre du mandat actuel du secrétariat du Forum et peuvent être traitées par un redéploiement des ressources existantes. En outre, la proposition de créer un nouveau poste pour soutenir le Partenariat de collaboration sur les forêts est en contradiction avec les paragraphes 23 et 24 du projet de résolution qui mentionnent un financement du Partenariat par des ressources extrabudgétaires et par un appel à l'efficacité et l'efficience. De plus, d'importants documents tels que le plan stratégique relatif à l'arrangement international sur les forêts, ou encore le programme quadriennal de travail, devraient être rédigés par des fonctionnaires expérimentés et non pas par des consultants. Enfin, d'un simple point de vue de procédure, on ne peut pas envisager la création de postes supplémentaires relatifs au programme de développement pour l'après-2015 avant que celui-ci ne soit adopté.

17. L'Union européenne soutient donc la demande formulée par le représentant des États-Unis d'Amérique, tendant à ce que le Secréariat révisé l'état des incidences financières. Elle demande aussi au Secréariat de s'abstenir, à l'avenir, de publier le rapport du Forum sur son site Internet avant que le Bureau du Forum n'ait eu la possibilité de l'examiner et d'y apporter sa contribution.

18. **M. Mikami** (Japon) est choqué d'apprendre, à une étape aussi tardive, les incidences financières importantes associées au projet de résolution, et notamment les demandes relatives à des services de consultants, du matériel et des services centraux d'appui – demandes qui n'avaient pas été mentionnées durant les négociations. Il n'est pas convaincu de la nécessité de créer des postes supplémentaires, en particulier parce qu'il ne constate aucune tentative de redéploier des ressources au sein du Département des affaires économiques et sociales. Il demande donc une révision immédiate de l'état des incidences financières conformément à la proposition faite par les États-Unis, de façon que le projet de résolution puisse être adopté

avant la fin du débat consacré aux questions de coordination et de gestion.

19. **M. Malawane** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe réitère son appui à la mise en œuvre immédiate des textes issus de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et s'élève contre toute décision qui risquerait de retarder l'adoption par le Conseil du projet de résolution qui a été adopté par consensus à la onzième session du Forum. Il n'y a aucune raison d'être surpris de la révision de l'état des incidences financières, dont les prévisions sont sensiblement inférieures à ce qui avait présenté au Forum en mai 2015. Ce report retarderait non seulement la réalisation du mandat du Forum, mais aussi l'examen des incidences financières par les seuls organes mandatés pour le faire, à savoir le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission. L'état des incidences financières est une information purement technique et ne peut faire l'objet d'une négociation par le Conseil. Pour ces raisons, le Groupe n'est pas favorable à la révision de l'état des incidences financières non plus qu'au report de l'adoption du projet de résolution.

20. **M^{me} Vermont** (Suisse) dit que sa délégation s'est réjouie de la décision de renouveler l'arrangement international sur les forêts à la onzième session du Forum le 15 mai 2015. Durant les négociations, la délégation suisse a toujours souligné que le secrétariat devait travailler dans les limites des ressources existantes. La révision de l'état des incidences financières ébranle la confiance de sa délégation dans le secrétariat du Forum. L'état des incidences financières ne reflète pas correctement les décisions prises à la onzième session du Forum. Il n'est pas acceptable de créer de nouveaux postes pour accomplir des tâches qui, dans certains cas, sont déjà exécutées par le secrétariat du Forum depuis plus de 10 ans. Il n'est pas non plus acceptable que le secrétariat du Forum continue à dépendre des services de consultants pour rédiger les documents officiels du Forum. Elle se joint donc aux délégations des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne pour demander au secrétariat du Forum d'appliquer la révision demandée de l'état des incidences financières pour 8 heures le lendemain. Le Conseil pourra alors examiner la décision sur le projet de résolution à la séance supplémentaire qui sera

convoquée pour terminer le débat de 2015 consacré aux questions de coordination et de gestion.

21. L'état des incidences financières doit être publié six semaines avant la date prévue pour la décision à prendre sur un projet de résolution donné, afin de permettre des consultations officielles dans l'intervalle.

22. **M. Henderson** (Australie), parlant aussi au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que les trois délégations demeurent préoccupées par le manque de transparence de l'action du Secrétariat concernant la façon dont il a élaboré les prévisions de coûts et ce qu'il ferait avec des ressources supplémentaires. Elles l'engagent à se concerter souvent avec tous les États Membres sur les projets de résolution aux premières phases de leur rédaction et de façon ouverte afin d'éviter les problèmes liés au budget, trop fréquents et trop généraux. Elles approuvent donc la proposition des États-Unis.

23. **M. dos Santos** (Brésil) dit que sa délégation espère que des ressources humaines et financières suffisantes seront mobilisées pour permettre l'application intégrale du projet de résolution, dont l'effet serait de créer une charge de travail supplémentaire pour le secrétariat. Les questions budgétaires relèvent du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission. Les délégations qui expriment des préoccupations sont ou bien représentées au Comité consultatif ou peuvent y trouver des avocats sensibles à leurs souhaits, et toutes sont représentées à la Cinquième Commission qui prend la décision définitive. Sa délégation engage les États membres à adopter le projet de résolution et à permettre que les décisions budgétaires soient prises en temps voulu conformément aux règles de procédure des Nations Unies.

24. **M. Momeni** (Observateur de la République islamique d'Iran) est du même avis que le représentant du Brésil, à savoir que les questions budgétaires ne doivent pas être discutées au Conseil. Le projet de résolution est un authentique texte de négociation, accepté par tous les États membres du Conseil et observateurs, et il doit donc être adopté. Les prévisions représentent l'effectif minimum et les ressources minimales nécessaires pour la réalisation d'un programme important et ambitieux s'étendant sur

15 ans, ce qui suppose des ressources stables financées par le budget ordinaire.

25. **M^{me} Bibalou** (Observatrice du Gabon) dit que sa délégation se joint à celles qui demandent l'adoption immédiate du projet de résolution. Les États Membres étaient bien conscients des incidences budgétaires possibles lors de la négociation du projet de résolution. Les questions budgétaires préoccupent tous les États et doivent être traitées dans les enceintes appropriées.

26. **M. Osman Sid Ahmed Mohammed Ali** (Soudan) rappelle lui aussi que les questions budgétaires relèvent uniquement du Comité consultatif et de la Cinquième Commission et demande l'adoption du projet de résolution par consensus. Le secrétariat du Forum doit disposer des ressources humaines et financières nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

27. **M. Gustafik** (Secrétaire du Conseil) dit que du fait de l'adoption à la dernière minute par le forum du projet de résolution, qui faisait partie d'un document officiel, le Secrétariat n'a pas pu donner un état des incidences financières reposant sur le projet de résolution tel qu'adopté; cet état, fourni à temps, reposait sur une version antérieure du projet de résolution. Il comprend bien la frustration de certaines délégations qui ont reçu l'état des incidences financières révisé très peu de temps avant la séance, mais il rappelle que le Secrétaire général n'est pas tenu de fournir le texte des états d'incidences financières avant qu'ils soient parachevés. Ces états ne sont pas préparés par les secrétariats des organes concernés, c'est le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité qui le fait. De plus, comme l'état a déjà été publié, il ne peut guère être changé. Sa teneur se reflétera dans les prévisions révisées soumises au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission. Il est à noter que le Conseil ne peut pas se prononcer sur les états d'incidences financières. Les seuls organes ayant l'autorité voulue à cet effet sur les questions budgétaires sont le Comité consultatif et la Cinquième Commission.

28. Après un débat auquel ont participé **M^{me} Vermont** (Suisse), **M. Malawane** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. dos Santos** (Brésil), **M. Beviglia Zampetti** (Observateur de l'Union européenne) et **M^{me} Cavalier Adarve** (Colombie), le **Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution.

29. *Le projet de résolution est adopté.*

Projet de décision : Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts sur l'arrangement international intitulé « Les forêts que nous voulons : après 2015 »

30. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts sur l'arrangement international intitulé "Les forêts que nous voulons : après 2015" », que l'on trouve à la section A du chapitre I du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa onzième session (E/2015/42).

31. *Le projet de décision est adopté.*

32. **Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa onzième session (E/2015/42).

33. *Il en est ainsi décidé.*

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

h) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/2015/85; E/2015/L.8)

34. **Le Président**, rappelant que le Conseil, dans sa résolution 2013/13, a décidé d'examiner à une date ultérieure la nécessité d'examiner son calendrier biennal provisoire de conférences et de réunions dans les domaines économique et social et les domaines connexes à la lumière des consultations intergouvernementales ayant eu lieu alors sur un nouveau renforcement du Conseil, et qui en fin de compte ont abouti à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 68/1 et par l'adoption par le Conseil d'un cycle de travail allant de juillet à juillet, dit que le Conseil serait en meilleure position pour étudier la nécessité de procéder à un tel examen après l'adoption, en septembre 2015, du programme de développement pour l'après-2015 et du document issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. La question serait alors

portée à l'attention du Bureau de la session de 2016 du Conseil. Il croit comprendre que le Conseil souhaite approuver le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et les domaines connexes pour 2016 et 2017 (E/2015/L.8).

35. *Il en est ainsi décidé.*

**Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations
Unies (suite)**

**b) Examen et coordination de l'application
du Programme d'action en faveur
des pays les moins avancés
pour la décennie 2011-2020 (suite)**
(E/2015/L.23)

*Projet de résolution E/2015/L.23 : Programme
d'action en faveur des pays les moins avancés
pour la décennie 2011-2020*

36. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que les délégations ont besoin de plus de temps pour achever les consultations sur le projet de résolution. Il considère que le Conseil souhaite reporter toutes les décisions sur le projet de résolution jusqu'à la prochaine séance du débat de 2015 consacré aux questions de coordination et de gestion, qui sera convoquée le lendemain.

37. *Il en est ainsi décidé.*

**Questions relatives à l'économie
et à l'environnement (suite)**

d) Établissements humains (suite)
(E/2015/L.17)

*Projet de résolution E/2015/L.17 :
Établissements humains*

38. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidences financières sur le budget-programme.

39. **M. Malawane** (Afrique du Sud) dit que le paragraphe 3 du projet de résolution doit être révisé comme suit : « Encourage les États Membres et les observateurs à continuer d'examiner de façon appropriée le rôle de l'urbanisation dans le développement durable et à assurer la cohérence des politiques de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, notamment en encourageant la participation active des parties

prenantes compétentes, et notamment les autorités locales ». Au paragraphe 4, les mots « et les observateurs » doivent être insérés après « les États Membres » et, au paragraphe 5, les mots « au besoin, afin d'encourager la coordination pour réduire au minimum les doubles emplois » doivent remplacer tout le texte qui suit les mots « grandes questions mondiales »

40. *Le projet de résolution E/2015/L.17, tel que modifié oralement, est adopté.*

La séance est levée à 17 h 20.